

Go legal, crew!



Pas de graffiti sur le bien d'autrui.

Avant d'entrer en action avec ton crew pour orner les murs de graffiti illégaux, demande à la municipalité quelles surfaces vous avez le droit de sprayer. Du coup, si on vous surprend à taguer, on pourra admirer vos œuvres en toute légalité ...

SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité
www.skppsc.ch